

1986, le premier ministre a déclaré qu'il ne convenait pas que l'ONU ait à quêter pour subvenir à ses besoins; le Canada, a précisé M. Mulroney, ne permettra pas qu'il en soit ainsi. Aujourd'hui, une telle position est d'autant plus justifiée que l'utilité de l'ONU s'est accrue et que celle-ci a amélioré ses mécanismes administratifs, comme le Département d'État américain l'a confirmé au Congrès. Dans ce domaine, Ottawa a toujours soigneusement conservé sa crédibilité auprès de Washington et de la population américaine; il conviendrait donc sûrement que le Canada profite de sa position privilégiée pour inciter les États-Unis à adopter des politiques et des méthodes plus éclairées.

Malgré les règlements qui sont intervenus et les trêves qui ont été instaurées, la liste des conflits régionaux sévissant toujours ou risquant d'éclater est longue et déprimante. Dans certains cas, le fait que les superpuissances aient elles-mêmes pris leurs distances, ce qui constitue un développement positif il n'y a pas à en douter, aura, à moins que la collectivité internationale ne comble le vide ainsi créé, un contre-coup négatif : jusqu'ici, il arrivait au moins à l'occasion que des pressions soient exercées de l'extérieur pour obliger les belligérants à contenir ou à stabiliser leur conflit; désormais, cet avantage n'existera plus. Suivant une tendance qui se serait maintenue de toute manière, les puissances régionales chercheront à savoir dans quelle mesure elles pourront imposer leur suprématie, et les conséquences de ce comportement seront principalement négatives.

Une décennie de prolifération : le procès des essais

Même si les superpuissances commencent enfin à limiter leurs arsenaux, la prochaine décennie sera celle de la prolifération des armes de destruction massive, à moins qu'une action multilatérale soit engagée pour prévenir le phénomène. Les aspirations d'un nombre grandissant d'États désireux de posséder l'arme nucléaire, d'une part, et, d'autre part, le désaccord politique persistant entre les États dotés d'armes nucléaires et les autres, qui voient dans le régime actuel un mécanisme discriminatoire à deux poids deux mesures, mettent maintenant en péril le régime de la non-prolifération nucléaire, qui doit être révisé en 1990 et expirer ou être reconduit en 1995.

Le modeste Traité sur les FNI (première mesure de désarmement nucléaire jamais adoptée) et la perspective d'importantes réductions quantitatives grâce à un accord START autorisent maintenant, pour la première fois dans les quarante ans d'histoire des efforts de non-prolifération, les deux principales puissances nucléaires à soutenir que leur modération appelle une attitude semblable de la part des autres.